

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 351

présenté par
Mme Lorho

AVANT L'ARTICLE 14

À l'intitulé du chapitre I^{er}, supprimer les mots :

« l'embryon, les cellules souches embryonnaires et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche sur l'embryon, les cellules souches embryonnaires n'est, à l'inverse de la recherche sur les cellules souches pluripotentes induites, pas éthique. Il est donc ici proposé de n'exercer la recherche que sur lesdites cellules IPS.